

Plan de rotation des tests du rapport séparé (PSF de support agréés selon les articles 29-3, 29-5 et/ou 29-6 de la LSF)

La circulaire 24/850 introduit un rapport séparé à remplir par les réviseurs d'entreprises agréés (« REA ») des PSF de support chaque année ou période pour laquelle un questionnaire d'auto-évaluation a été soumis par le PSF de support. La préparation d'un rapport séparé consiste en un ensemble de procédures définies par la CSSF, à mettre en œuvre par le REA et réparties selon des thématiques prédéfinies.

Le REA d'un PSF de support agréé selon les articles 29-3, 29-5 et/ou 29-6 de la LSF est tenu de réaliser les procédures spécifiques conformément au plan de rotation suivant :

Types de tests	PSF - risque faible		PSF - risque modéré		PSF - risque élevé	
	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
TIC - risque élevé	/	/	/	/	Oui	Non
TIC - risque modéré	/	/	Non	Oui	Oui	Oui
TIC - risque faible	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Transversaux	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
LBC/FT	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Pour chaque exercice, la CSSF communiquera au PSF de support, au moyen de son système MFT en ligne, les tests du rapport séparé qui lui sont applicables en fonction de ses agréments et du risque qu'il fait courir au secteur financier.

Pour chaque catégorie de PSF de support (risque faible, modéré et élevé), un modèle du rapport séparé est disponible sur le site internet de la CSSF. Ce modèle reprend l'ensemble des tests applicables pour chaque catégorie de PSF de support, et précise pour chaque test s'il doit être réalisée la première année, la deuxième année, ou les deux années.